



# **RECUEIL**

## **DES**

### **ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – UD92**

**N° Spécial**

**26 Décembre 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DIRECCTE-UD92 du 26 Décembre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Décision- Arrêtés- Récépissés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>	<b>Page</b>
N°2017-475	15.12.2017	Récépissé de déclaration portant modification de la déclaration d'activités de services à la personne enregistrée sous le n° SAP330377193 au nom de la SARL GESTION TELEASSISTANCE ET DE SERVICES	4
N°2017-476	18.12.2017	Récépissé de déclaration portant modification de la dénomination sociale de l'entreprise bénéficiant de la déclaration d'activités de services à la personne enregistrée sous le n° SAP823001276	5
N°2017-477	18.12.2017	Récépissé de déclaration portant modification de la déclaration d'activités de services à la personne enregistrée sous le n° SAP830998464 au nom de l'entreprise ADRIEN AUZANNET	7
N°2017-478	18.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'entreprise BADDOU KENZA sous le n° SAP833625775	9
N°2017-479	18.12.2017	Récépissé de déclaration portant modification de la déclaration d'activités de services à la personne enregistrée sous le n° SAP512228511 au nom de l'entreprise FERRON PEGUY	11
N°2017-480	18.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'entreprise RUDOLPHE WONE sous le n° SAP828430744	13
N°2017-481	18.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la SAS SUPPLETUDE sous le n° SAP807707211	14
N°2017-482	18.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'entreprise individuelle EL OTMANI OUADIE sous le n° SAP833749732	16

<b>Décision- Arrêtés- Récépissés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>	<b>Page</b>
N°2017-483	18.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise JOUF CHOUAIB sous le n° SAP 833564016	18
N°2017-484	18.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'EURL LES ENTRETENEURS sous le n° SAP832775209	20
N°2017-485	18.12.2017	Arrêté reconnaissant la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)	21
N°2017-486	18.12.2017	Arrêté reconnaissant la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)	23
N°2017-487	19.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise JEAN-BAPTISTE BOYSSOU sous le n° SAP833795453	24
N°2017-488	19.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise MARIN LAURENT sous le n° SAP 833560915	26
N°2017-489	19.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise CLARA DE BONO sous le n° SAP832805766	28
DIRECCTE- UD92 N°2017-490	19.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la SARL MATHEMATIQUEMENT VÔTRE sous le n° SAP832574313	29
N°2017-491	19.12.2017	Arrêté reconnaissant la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)	31
N°2017-494	20.12.2017	Arrêté reconnaissant la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)	33
N°2017-501	22.12.2017	Arrêté modifiant la liste des conseillers du salarié dans le département des Hauts de Seine	35
DIRECCTE- UD92 N°2017-502	22.12.2017	Décision portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires dans le Département des Hauts-de-Seine.	52
N°2017-503	21.12.2017	Récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise Caroline SEGONNES sous le n° SAP824531636	63

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Récépissé de déclaration n° 2017-475 portant modification de la déclaration d'activités  
de services à la personne enregistrée sous le n° SAP330377193 au nom de la SARL  
GESTION TELEASSISTANCE ET DE SERVICES**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de- Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** le récépissé de déclaration de la SARL GESTION TELEASSISTANCE ET DE SERVICES enregistré sous le numéro SAP330377193,

**Vu** la demande de modification de la déclaration portant sur les activités de la SARL GESTION TELEASSISTANCE ET DE SERVICES en date du 16 novembre 2017,

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistré sous le n° SAP330377193 est modifié comme suit :

Le récépissé de déclaration n° SAP330377193 est enregistré au nom de la SARL GESTION TELEASSISTANCE ET DE SERVICES sise au 81 rue Pierre Semard 92324 CHATILLON.

La structure exerce son activité selon le mode **PRESTATAIRE**

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Coordination et délivrance des services à la personne**
- **Téléassistance et visioassistance**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-21 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R7232-19 et R7232-21 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-476 portant modification de la dénomination sociale de l'entreprise bénéficiant de la déclaration d'activités de services à la personne enregistrée sous le n° SAP823001276**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** le récépissé de déclaration de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise MICRO ENTREPRISE sous le numéro SAP823001276,

**Vu** la demande de modification de la déclaration portant sur la dénomination sociale de l'entreprise en date du 11 décembre 2017,

**Après examen du dossier, le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistré sous le n° SAP823001276 est modifié comme suit :**

Le récépissé de déclaration n°SAP823001276 est enregistré au nom de **GHS'SERVICES** sise 14 rue d'Estiennes d'Orves – 92700 COLOMBES ;

**Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :**

Activités non soumises à agrément ou autorisation exercées en mode prestataire

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
- **Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile**
- **Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif

et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie et  
Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-477 portant modification de la déclaration d'activités de services à la personne enregistrée sous le n° SAP830998464 au nom de l'entreprise ADRIEN AUZANNET**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** le récépissé de déclaration de services à la personne enregistré sous le numéro SAP830998464 au nom de l'entreprise ADRIEN AUZANNET,

**Vu** la demande de modification de la déclaration portant sur la domiciliation du siège social de l'entreprise en date du 11 décembre 2017,

**Après examen du dossier, le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistré sous le n° SAP830998464 est modifié comme suit :**

Le récépissé de déclaration n°SAP830998464 est enregistré au nom de l'entreprise ADRIEN AUZANNET sise **34 rue du Révérend Père Christian Gilbert – 92600 ASNIERES SUR SEINE**

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Soutien scolaire et cours à domicile**

Prestation relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie et  
Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-478 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'entreprise BADDOU KENZA sous le n° SAP833625775**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 4 décembre 2017 par l'entreprise BADDOU KENZA, sise au 15B rue Madeleine Michelis – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise **BADDOU KENZA**, sous le n° **SAP833625775**.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Garde d'enfants de plus de trois ans au domicile**
- **Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie  
et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-479 portant modification de la déclaration d'activités  
de services à la personne enregistrée sous le n° SAP512228511 au nom de l'entreprise  
FERRON PEGUY**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** le récépissé de déclaration de services à la personne enregistré sous le numéro SAP512228511 au nom de l'entreprise FERRON PEGUY,

**Vu** la demande de modification de la déclaration portant sur la domiciliation du siège social de l'entreprise en date du 13 décembre 2017,

**Après examen du dossier, le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne enregistré sous le n° SAP512228511 est modifié comme suit :**

L'entreprise **FERRON PEGUY** titulaire du récépissé de déclaration n°SAP512228511 est domiciliée au 597 avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE.

**Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :**

- **Soutien scolaire et cours à domicile**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

**La structure exerce cette activité selon le mode d'intervention suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie et  
Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-480 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'entreprise RUDOLPHE WONE sous le n° SAP828430744**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 8 novembre 2017 par l'entreprise RUDOLPHE WONE, sise au 2 place du Général Leclerc – 92300 LEVALLOIS PERRET.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise **RUDOLPHE WONE**, sous le n° **SAP828430744**.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

**- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité

exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie  
et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-481 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la SAS SUPPLETUDE sous le n° SAP807707211**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 8 décembre 2017 par la **SAS SUPPLETUDE** domiciliée au 34 ter rue des fontaines – 92310 SEVRES.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la **SAS SUPPLETUDE**, sous le n° **SAP807707211**.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

**- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**

**- Assistance administrative à domicile**

**- Téléassistance et visio assistance**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

**La structure exerce ces activités selon les modes d'intervention suivants : PRESTATAIRE et MANDATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.**

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie  
et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-482 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'entreprise individuelle EL OTMANI OUADIE sous le n° SAP833749732**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation

de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 9 décembre 2017 par l'entreprise individuelle EL OTMANI OUADIE domiciliée au 67 rue de Normandie – 92400 COURBEVOIE.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise individuelle **EL OTMANI OUADIE**, sous le n° **SAP833749732**.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
- **Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage**
- **Travaux de petit bricolage dites « hommes toutes mains »**
- **Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**
- **Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses**
- **Livraison de courses à domicile**
- **Assistance administrative à domicile**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

**La structure exerce ces activités selon les modes d'intervention suivant : PRESTATAIRE et MANDATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation,  
La Responsable du Département Economie  
et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-483 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise JOUF CHOUAIB sous le n° SAP 833564016**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 12 décembre 2017 par la micro-entreprise JOUF CHOUAIB, sise au 97 RUE PASTEUR – 92150 SURESNES.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la micro-entreprise JOUF CHOUAIB, sous le n° SAP 833564016.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

**- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-484 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de l'EURL LES ENTRETENEURS sous le n° SAP832775209**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de- Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 11 décembre 2017 par l'EURL LES ENTRETENEURS, sise au 66 rue d'Aguesseau – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL LES ENTRETENEURS, sous le n° SAP832775209.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
- **Travaux de petit bricolage dites « hommes toutes mains »**

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
*Officier de la Légion d'Honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

**Arrêté N° 2017-485**

Reconnaissant la qualité de Société Coopérative  
Ouvrière de Production (SCOP)

-----

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de Seine de la DIRECCTE ;

Vu l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La société **SOCOPAG** – 14-30 rue de Mantes – 92700 COLOMBES, est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. » ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

**Article 2** : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics.

**Article 3** : L'habilitation accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1<sup>er</sup>, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que de Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
Pour la Directrice Régionale Adjointe  
Responsable de l'UD 92 de la DIRECCTE  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
*Officier de la Légion d'Honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

**Arrêté N° 2017-486**

Reconnaissant la qualité de Société Coopérative  
Ouvrière de Production (SCOP)

-----

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de Seine de la DIRECCTE ;

Vu l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La société **LES PUISATIERS REUNIS** – 29 rue Alphonse Pluchet – 92220 BAGNEUX, est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. » ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

**Article 2** : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics.

**Article 3** : L'habilitation accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1<sup>er</sup>, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que de Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Fait à Nanterre, le 18 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
Pour la Directrice Régionale Adjointe  
Responsable de l'UD 92 de la DIRECCTE  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-487 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise JEAN-BAPTISTE BOYSSOU sous le n° SAP833795453**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 15 décembre 2017 par la micro-entreprise JEAN-BAPTISTE BOYSSOU, sise au 9 rue Ernest Renan – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la micro-entreprise JEAN-BAPTISTE BOYSSOU, sous le n° SAP833795453.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

**- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-488 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise MARIN LAURENT sous le n° SAP 833560915**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne

CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 15 décembre 2017 par la micro-entreprise MARIN LAURENT, sise au 8 TER ALLEE DE VILLENEUVE L'ETANG – 92430 MARNES LA COQUETTE.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la micro-entreprise MARIN LAURENT, sous le n° SAP 833560915.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Assistance informatique et Internet à domicile

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-489 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise CLARA DE BONO sous le n° SAP832805766**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 15 décembre 2017 par la micro-entreprise CLARA DE BONO, sise au 2 rue des Huissiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la micro-entreprise CLARA DE BONO, sous le n° SAP832805766.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

**- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Récépissé de déclaration n° 2017-490 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la SARL MATHEMATIQUEMENT VÔTRE sous le n° SAP832574313**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,  
**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,  
**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,  
**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,  
**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,  
**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),  
**Vu** l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE ,  
**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 18 décembre 2017 par la SARL MATHEMATIQUEMENT VOTRE, sise au 92 bis avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL MATHEMATIQUEMENT VÔTRE, sous le n° SAP832574313.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

**- Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de**

**l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
*Officier de la Légion d'Honneur*  
*Officier de l'Ordre National du Mérite*

**Arrêté N° 2017-491**

Reconnaissant la qualité de Société Coopérative  
Ouvrière de Production (SCOP)

-----

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de Seine de la DIRECCTE ;

Vu l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La société **LANGAGE FORUM FORMATION** – 22 Allée de l'Arche – 92400 COURBEVOIE, est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. » ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

**Article 2** : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics.

**Article 3** : L'habilitation accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1<sup>er</sup>, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que de Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Fait à Nanterre, le 19 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
Pour la Directrice Régionale Adjointe  
Responsable de l'UD 92 de la DIRECCTE  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Arrêté N° 2017-494**

Reconnaissant la qualité de Société Coopérative  
Ouvrière de Production (SCOP)

-----

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 53 et 91 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n° 2017-134 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de Seine de la DIRECCTE ;

Vu l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La société **LES CHARPENTIERIS DE PARIS** – 46 rue des Meuniers – 92220 BAGNEUX, est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. » ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

**Article 2** : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 53 et 91 du code des marchés publics.

**Article 3** : L'habilitation accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1<sup>er</sup>, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que de Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Fait à Nanterre, le 20 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
Pour la Directrice Régionale Adjointe  
Responsable de l'UD 92 de la DIRECCTE  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**Arrêté n° 2017- 501**

**Modifiant la liste des conseillers du salarié dans le département des Hauts de Seine**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu l'article L.1232-4 du Code du Travail ;

Vu les articles R.1232-1 à 3 du Code du Travail ;

Vu les articles D.1232-4 à 12 du Code du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-011 du 21 septembre 2016 portant subdélégation de signature à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer au nom du Préfet tout arrêté à caractère administratif préparé par les services placés sous son autorité et relevant de son domaine de compétence.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-304 en date du 5 septembre 2017 applicable au 8 septembre 2017,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La liste des personnes habilitées, pour le département des Hauts de Seine, à assister les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement et à la rupture conventionnelle est modifiée comme suit :

**LISTE DES CONSEILLERS DU SALARIE**  
**Pour le département des Hauts de Seine**

Nom et Prénom	Zone d'Intervention	Secteurs d'Activité	Adhésion syndicale	Adresse	Téléphone
ADAN Francis	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
ADDES François	92	Tous secteurs	USAPIE	USAPIE 14 avenue Gaston Chauvin 93600 AULNAY SOUS BOIS	06 48 05 85 38
ADOU Alla Pierre	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 3 rue Lamartine 92230 GENNEVILLIERS	06 52 21 89 71
AGGOUNE El Madani	92	Commerce	FO	151 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS	06 72 27 87 90
AHDAB Azzam	92	Telecom	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 61 31 23 39
AHMED Abdou Rahamane	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 52 17 14 82
AIT ALLALA Aziza	92 Sud	Tous secteurs	FO	UDFO 92 37 rue Gay Lussac 92320 CHATILLON	06 60 07 11 46
AIT HAMLAT Akila	92	Publicité, ressources humaines	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 84 24 20 83
ALIX Franck	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06.98.27.94.80
ALLAOUA Ali	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 63 07 75 03
AMOUMANE Nurdine	Gennevilliers, Asnières, Villeneuve la Garenne	Banques, assurances, automobiles, tertiaire, assistance, transports	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 27 93 38 06
ANGOL Ludovic	92	Tous secteurs	Sans étiquette		06 66 05 07 95

AOUANOUK Aïcha	Nanterre, Rueil, La Défense, Puteaux, Courbevoie, Gennevilliers, Suresnes, Neuilly	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 27 32 18 34
APPADOO Geeta	92	Tous secteurs	FO	99 rue de Verdun 92150 SURESNES	06 21 12 59 04
APRUZZESE Fabrice	92	Tous secteurs	FO	20 rue Raye Tortue - Villa Florencia 92350 LE PLESSIS ROBINSON	06 71 61 79 31
ARGUEYROLLES Odile	Boulogne	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06.11.39.28.94
BALLOY Didier	92 Sud	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 24/28 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF	06 30 01 39 84
BAUDU Richard	92	Tous secteurs	Alliance ouvrière	Alliance ouvrière BP21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	06 62 53 32 90
BEN ALI Abdallah	92	Tous secteurs	Solidarité ouvrière	UD CNT – SO 92 4, rue de la Martinique 75018 PARIS	06 15 70 66 08
BENACER Mohamed	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 51 35 46 82
BENALLA Khalid	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 69 41 03 02
BENIKHLEF Rachid	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 92 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82
BENSAOULA Okba	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 82 69 17 10
BENSEBA Naïma	Boulogne Billancourt et communes limitrophes	Ingénierie/Conseils et autres	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 81 36 73 43
BERGES Marie-José	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
BERGEY Laurent	Puteaux, Courbevoie, La Garenne Colombes, Rueil Malmaison	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 72 rue Gallieni 92500 RUEIL MALMAISON	01 41 20 91 00

BERNADIN Bruno	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 92 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82
BERNAGOU Véronique	Asnières, Clichy, Levallois, Courbevoie, Nanterre, Rueil Malmaison, Neuilly	Pharmacie et autres	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 64 40 01 15
BERTRAND Malika	Asnières, Bois- Colombes	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 67 33 28 27
BILLION Philippe	Nanterre	Cadre - Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 03 38 02 38
BODO Olivier	92	Tous secteurs	FO	UD FO 92 12 rue Chateaubriand 92320 CHATILLON	06 20 90 58 74
BOHIC Philippe	Asnières et communes limitrophes	métallurgie	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 88 57 02 75
BONNOT Philippe	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06.28.01.46.30
BOOSZ Pascal	92	Tous secteurs	Sans étiquette		06 84 43 12 06
BORNI Brahim	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 32/34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE	06.69.72.35.00
BOUAKA Afida	Nanterre, Courbevoie, Colombes, Puteaux, Rueil, Suresnes, La Garenne Colombes, Neuilly, Levallois	Tous secteurs	Sans étiquette		06 14 49 55 71
BOUCHOU Pierre	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 75 40 80 06
BOUDAUD Michel	92	SSII, ESN, sociétés de conseils	CGT	Bourse du travail CGT 21 place de l'Iris La Défense 2 92400 COURBEVOIE	06 95 17 65 70
BOUIZAOUCHAN Youssef	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	07 81 20 16 82

BOULFELFEL Smail	Colombes, Bois-Colombes, Courbevoie, Levallois, Nanterre, Suresnes, Rueil-Malmaison, Boulogne	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 69 51 64 63
BOULIMANE Mohamed	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 59 82 48 37
BOUNI Kamal	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 92 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82
BOUTAN Josquin	Boulogne, Sèvres, Ville d'Avray, Chaville	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 245 Bd Jean Jaurés 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	06.22.67.89.58
BOUVIER Jean-Marc	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 85 92 54 76
CAHUZAC José	Nanterre, Colombes, Courbevoie	Informatique et technologies	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 29 41 45 94
CAZEIN Patrick	Rueil – Nanterre – Levallois – Clichy - Neuilly	Energie - services	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	07 69 96 37 63
CHAGHAL LOUZI Naïma	Nanterre, Colombes, Puteaux, Clichy	Automobile	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 66 27 68 76
CHAPUT Karine	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 32/34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE	06 88 99 97 13
CHOUAN Chadia	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	07 83 81 89 33
D'ANDRIMONT Manuella	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 75 08 63 99
DE ARAUJO Philippe	92 Sud (Clamart – Issy les Moulineaux)	SSII – Telecom – Informatique	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 07 62 87 81
DE FRANCO Michel	92 Sud	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 17 rue Paul Bert 92130 ISSY LES MOULINEAUX	06.08.43.10.60

DECRETON Richard	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 10 19 28 24
DEHAINE François	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 85 41 68 97
DELAHAYE Florian	92	Tous secteurs	FO	UD FO 92 12 rue Chateaubriand 92320 CHATILLON	06 73 04 30 16
DELAVELLE Didier	92	Services	FO	42 avenue de la gare 51390 GUEUX	06 64 40 03 41
DEMINIÈRE François-Joseph	92	Tous secteurs	USAPIE	USAPIE 14 avenue Gaston Chauvin 93600 AULNAY SOUS BOIS	06 28 39 12 72
DEMOCRITE Patrick	92	Secteur social - santé	Sans étiquette		06 59 77 29 73
DHEKISSI Kamal	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 11 58 27 37
DROUET Agnes	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 50 99 19 10
DUBIEL André	92	Tous secteurs	Alliance Ouvrière	Alliance ouvrière BP21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	06 84 16 28 62
DUBREUIL Alain	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 43 18 20 95
DUPUY Sonia	92	Hôtellerie	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 03 48 83 78
DUREUX Valérie	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 98 83 83 01
ELEZOVIC Haris	FO	92 Nord	Transports	UDFO 92 37 rue Gay Lussac 92320 CHATILLON	07 71 67 58 32

EL FARH Tarek	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
EL YANDOUZI Ahmed	Nanterre, Courbevoie, La Garenne Colombes	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 32/34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE	06 95 29 20 09
ELIE Jean-Philippe	92 Nord	Tous secteurs	Sans étiquette		06 75 57 62 27
FAROUKI Marwane	Colombes, Gennevilliers, Asnières, Bois Colombes, La Garenne Colombes, Villeneuve la Garenne, Clichy	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 18 rue de l'Indépendance 92700 COLOMBES	06 11 10 44 26
FAU Véronique	Nanterre, Puteaux, Courbevoie, Neuilly	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 18 rue de l'Indépendance 92700 COLOMBES	06 88 67 28 55
FAUBEAU Lionel	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 14 46 73 90
FAVE Geneviève	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
FELLAH Soulika	92 Nord (Rueil Malmaison – Nanterre – Neuilly – Colombes – Levallois Perret)	Tous secteurs	INFOCOM CGT	4, rue Guyton de Morveau 75013 PARIS	06 87 03 82 64
FERRAND Bernard	92	Tous secteurs	FO	17 rue Etienne Deforges 92320 CHATILLON	06 61 23 47 41
FICHOT Corinne	Clichy, Levallois, Asnières, Gennevilliers	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 72 rue Gallieni 92500 RUEIL MALMAISON	06.42.61.37.98
FRAIZE Christine	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
GABAROUM Gabre-Laurent	92	Tous secteurs	FO	UD FO 92 37 rue Gay Lussac 92320 CHATILLON	06 17 52 24 90
GARCIA Francisco	92	Informatique	FO	22 résidence les Nouveaux Horizons 78990 ELANCOURT	06 27 30 50 04

GARET Michel	92 NORD	Tous secteurs	FO	UL FO 39 rue Deguingand 92300 LEVALLOIS PERRET	06 42 05 73 52
GAULTIER Stéphane	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 32/34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE	06 01 96 05 77
GIRARD François	Levallois, Clichy, Neuilly	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 39 rue Deguingand 92300 LEVALLOIS	07 81 76 24 45
GOUGOU Myriam	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 78 29 55 74
GOUILLARD Charles	92 Nord	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75 07 69 54 48 09
GREBIL Joël	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 64 40 05 13
GROTTE Sandrine	Gennevilliers, Colombes, Bois Colombes, Asnières, La Garenne Colombes	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 18 rue de l'Indépendance 92700 COLOMBES	06 51 24 49 10
GUERRA Louis-Noël	92 Nord (Asnières, Gennevilliers, Villeneuve la Garenne)	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75
GUEYE Varaba	92 SUD	Tous secteurs	FO	UD FO 92 37 rue Gay Lussac 92320 CHATILLON	06 59 79 98 38
GUILLOU Manuella	92 De préférence La Défense	Tous secteurs De préférence SYNTEC	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 10 30 53 09
GWINDO Kadiatou	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
HACVILLE Patrice	92 Nord	Tous secteurs	FO	UL FO 3, rue Lamartine 92230 GENNEVILLIERS	06 15 33 07 05

HADJEB Djamel	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 58 26 62 94
HAMMAMI Mehdi	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 92 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82
HANICHE Abdelkader	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 01 91 07 04
HAUESTEIN Agnès	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
HEDUY Mariame	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 72 96 23 82
HOURI Hocine	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
JACQ Bruno	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 08 83 16 63
JAMALI Philippe	Asnières, Levallois, Clichy, Courbevoie, Nanterre	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 15 27 48 03
JAMMES Alain	92	Tous secteurs	Sans étiquette		06 30 37 68 26
JEANNIN Alain	FO	Malakoff – Vanves - Bagneux	Tous secteurs	86 rue de Ménilmontant 75020 PARIS	06 80 48 89 45
JEANNIN Suzanne	La Défense	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 31 07 84 92
JOACHIM-ARNAUD Paul	92	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 10 45 09 94
JOUBERT Hélène	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
KERBAJE Elia	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 81 52 76 57
KERMEZIAN Vatché	Saint Cloud, La Défens, Puteaux, Neuilly, Suresnes	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 18 38 92 71

KIDJI Kamel	92	Prévention et sécurité, Nettoyage, Commerce	CGT	Bourse du Travail CGT 21 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE	06.18.41.64.62
KITI SOSSOU Isabelle	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 60 04 59 04
KNEIB Jean-Marie	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 75 23 76 94
KORNOUKOFF Maria	92	Tous secteurs	FO	73 rue Anatole France 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	06 13 75 23 75
LABORDA Chantal	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
LACOUR Thierry	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 82 38 41 86
LAHIANE Mohamed	Clichy, Levallois-Perret, Asnières, Gennevilliers, Villeneuve la Garenne, Neuilly, Courbevoie, Colombes, Bois-Colombes	Tous secteurs	CGT	UL CGT 30 bis rue Georges Boisseau 92110 CLICHY	06 09 66 54 41
LAIDOUNI Nasreddine	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
LALANNE Philippe	92	Assurances	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 82 26 63 32
LAMANI Faouzia	Colombes, Courbevoie, Nanterre	Paramédical et médico-social	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 61 87 58 89
LAMONNIER Jean-Pierre	92 Sud	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 88 68 34 82
LANDE DE VILLERS Jean-Marie	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
LANDRON Luiza	CFE-CGC	92 Sud	Tous secteurs	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 75 51 58 14
LE BELLEC Philippe	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 92 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82

LEBRETON Philippe	UNSA	92	Tous secteurs	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 86 43 86 86
LECOQ Gérard	92 Sud (Montrouge, Chatillon, Clamart, Boulogne, Issy les Moulineaux, Sceaux, Bourg la Reine)	Informatique, Télécommunication s, etc...	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	07 86 15 99 01
LEGAUD Mina	92	Informatique - Services - Ingénierie	FO	6 avenue du Maréchal Ney 91800 BRUNOY	06 14 90 33 89
LELASSEUX Xavier	Nanterre, La Défense	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 68 12 33 19
LE MOUILLIC Cyril	92	Tous secteurs	Sans étiquette		06 62 12 18 56
LE QUERE Sylvain	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 66 44 75 94
LE ROMAIN François-Xavier	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06.03.03.11.33
LIEUMONT Sylvain	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 99 48 43 28
LIMA FARIA Enrique	92	Santé	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 14 28 48 09
LIMOUSIN David	92	Tous secteurs	Sans étiquette		06 88 60 12 58
LOISON Patricia	Rueil Malmaison	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 72 rue Gallieni 92500 RUEIL MALMAISON	06.05.04.24.69
LOZANO OCAMPO Javier	92	Tous secteurs	FO	4 allée Pablo Neruda 93160 NOISY LE GRAND	06 15 11 13 67
MACREZ Hélène	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
MAISTO Martine	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60

MARIE Francois-Pierre	Levallois, Neuilly, Puteaux	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06.08.02.20.30
MASSIP Gilles	Nanterre, Boulogne	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 13 rue des Anciennes Mairies 92000 NANTERRE	06.85.73.22.86
MAUPOME Danielle	Asnières, Colombes, Bois Colombes	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 18 rue de l'Indépendance 92700 COLOMBES	06.82.27.90.90
MAURY Anne	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 09 57 24 64
MAYOR Peggy	Nanterre, Puteaux, La Défense	Tous secteurs	FO	55 avenue de Paris 78740 VAUX SUR SEINE	06 76 34 02 47
MAZI Farah	Colombes, Gennevilliers, Asnières, La Garenne Colombes, Courbevoie, Puteaux, Nanterre, Clichy, Levallois-Perret, Villeneuve la Garenne, Bois Colombes	Commerce	CGT	Bourse du Travail CGT 18 rue de l'Indépendance 92700 COLOMBES	06 42 83 40 42
MEDACI Mehdi	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 16 09 68 32
MEKHALI Aïcha	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
MERAH ESCULIER Françoise	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
MERRIEN Véronique	Saint Cloud, Châtillon	Informatique	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 87 20 23 35
MISTRAL-BERNARD Stéphane	92	Tous secteurs	CFE-CGC	110 Avenue de Suffren 75 015 Paris	06 58 34 10 01
MOHAMMED Messaouda	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 82 46 83 66

MOTTA Patricia	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 17 69 01 77
MOUKRIM Abdallah	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 60 34 23 57
MOUSSU Alain	92	Commerce	FO	3 rue Albert Samain 92240 MALAKOFF	06 73 99 38 42
MUEL Karine	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
NAIT CHALAL Saadi	92 Nord	Transports	FO	5 rue de Legnano 92700 COLOMBES	06 10 72 20 69
NAJJARI Laetitia	92	Tous secteurs	FO	12 Bd Richard Wallace 92800 PUTEAUX	06 46 39 31 91
NGUYEN Kien	92	Tous secteurs	Alliance Ouvrière	Alliance ouvrière BP21 92133 ISSY LES MOULINEAUX	06 15 18 48 92
NKOT BECTARTE Serge	92 Nord	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 3 rue Lamartine 92230 GENNEVILLIERS	06 11 34 25 24
NOEL Laurence	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	01.46.78.74.13
NOTIS Marie-Hélène	92	Efficacité énergétique - environnement	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 71 69 65 77
NTAMBU Aimich	92	Banque, assurances	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 70 71 68 69
ON Sebahattin	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 79 55 29 87
ORNAGO Elisabeth	92 Sud	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 14 rue Paul Bert 92130 ISSY LES MOULINEAUX	06 71 77 33 42
OSMONT Hélène	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 85 93 09 45
PARTOUCHE Gilles	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 26 44 66 81

PEGANG NJOPWOVO Caroline	92	Informatique ou social	USAPIE	USAPIE 14 avenue Gaston Chauvin 93600 AULNAY SOUS BOIS	06 26 86 04 03
PERNEZ Damien	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 99 27 31 16
PETRESCU COCOS Gabriela	92	Tous secteurs	FO	UD FO 92 37 rue Gay Lussac 92320 CHATILLON	06 78 95 19 21
PEYRE Christian	92	Finances, banques, assurances, commerce	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 86 46 91 18
PIMBA José	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 92 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82
PIRCHER-DEBRY Renée	La Défense, Boulogne, 92 Sud	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 73 17 70 15
PIRIOU Laura	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 81 54 24 27
PROUCHANDY Béatrice	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 72 77 32 22
QUAISSE Morad	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 18 05 38 34
RAHMANI Karim	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 24/28 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF	06.22.29.26.12
RAKOTOMAHANINA Didier	92	Tous secteurs	Alliance Sociale	7 rue Castellane 75008 PARIS	06 59 23 13 02
RASZUL Eric	92 Sud	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 82 32 76 31
RIBOLOWSKI Thomas	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 245 Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	06.76.28.28.59
ROBERT Fabrice	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 61 55 05 73
RODRIGUEZ-FERREIRA Isabelle	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60

ROMAGNE Eric	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 65 31 29 21
ROUSEAU Isabelle	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 21 26 41 13
ROUSSEAU Franck	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 50 26 12 29
ROY Fabrice	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 245 Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	06.60.73.55.84
RUIZ Maurice	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 07 11 95 78
SABRI Samir	92	Services	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 58 04 32 93
SACKSTETTER Sylvie	92	Tous secteurs	FO	19 rue Pierre et Marie Curie 93110 ROSNY SOUS BOIS	06 23 74 14 13
SAMAR Najat	92	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	07 84 00 31 10
SAUVANET Claude	Suresnes, Puteaux, La Défense, Courbevoie, Saint Cloud, Rueil- Malmaison	Tous secteurs	USAP	USAP 26 rue de la Marne 78800 HOUILLES	06 51 96 05 27
SAVERIMOUTOU Euloge Joseph	92	Tous secteurs	Solidaires 92	Solidaires 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne-Colombes	01 42 42 71 82
SELIGNY Marie-Line	92	Tous secteurs	FO	UD FO 92 37, rue Gay Lussac 92320 CHATILLON	06 63 25 21 00
SENEGA Mariam	92	Tous secteurs	UNSA	UD UNSA 92 8 bis rue Berthelot 92150 Suresnes	06 63 86 41 01
SIBAH Driss	92	Distribution – logistique - SAV	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 49 53 62 99

SIMOS Eugène	La Défense, Asnières	Informatique -Services	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06.12.90.04.82
SNOUSSI Aïssa	Gennevilliers - Asnières	Tous secteurs	FO	UL FO 3 rue Lamartine 92230 GENNEVILLIERS	06 13 92 54 71
SOW Aram	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
STANOVIC Slavo	92	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 32/34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE	06 13 48 28 70
TCHIKAYA Manyef	92 Nord	Tous secteurs	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 65 40 67 20
THIEBAUT Thuc Hang	92	Bureaux d'études	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 74 41 21 34
THOMAS Marie-Françoise	92 Sud	Métallurgie	CFDT	23, place de l'Iris 92400 Courbevoie	06 08 22 80 17
THOUMIRE Stéphane	La Défense, Courbevoie, Puteaux, Nanterre, Suresnes	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 21 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE	06.88.59.87.00
TRANZER Catherine	92	Tous secteurs	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 78 94 82 97
TRIOUX Benoit	92	Services financiers - industrie des services	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	06 81 73 02 71
TRONINA Lidia	92 Nord	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 13 rue des Anciennes Mairies 92000 NANTERRE	06.63.61.59.62
TUIN Frédérique	92	Tous secteurs	CFTC	CFTC – UD 92 61 Jardins Boieldieu 92800 Puteaux	07 60 43 73 60
VANTROU Laurent	92	Tous secteurs	FO	102 avenue de la Paix 94260 FRESNES	07 69 16 61 94
VERMEIL Vincent	92 Nord	Tous secteurs	INFOCOM CGT	4, rue Guyton de Morveau 75013 PARIS	06.37.03.72.03

VIARD Nicolas	Suresnes, Rueil Malmaison	Tous secteurs	CGT	Bourse du Travail CGT 13 rue des Anciennes Mairies 92000 NANTERRE	01 41 20 91 00
WEIFFENBACH Hervé	92	Commercial - BTP	CFE-CGC	UD CFE-CGC 92 1 rue Charles Lorilleux Escalier T 92800 Puteaux	01 47 76 05 75
WIBAULT Jean-Christophe	92	Tous secteurs	FO	9 rue Maurice Rouvier 75014 PARIS	06 01 47 01 04
ZURITA Emilie	92 Nord	Tous secteurs	CGT	Bourse du travail CGT 3 rue Lamartine 92230 GENNEVILLIERS	07 61 37 82 73

**ARTICLE 2 :**

La directrice régionale adjointe responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de l'État.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa parution.

Fait à Nanterre, le 22 décembre 2017

Pour le Préfet,  
Par délégation et subdélégation,  
La directrice régionale adjointe,  
Responsable de l'Unité Départementale  
des Hauts-de-Seine

Patricia BOILLAUD

**DECISION DIRECCTE UD 92 - N°2017-502 EN DATE DU 22 DECEMBRE 2017  
PORTANT AFFECTATION DES AGENTS DE CONTROLE DANS LES UNITES DE  
CONTROLE ET GESTION DES INTERIMS DANS LE DEPARTEMENT DES HAUTS-  
DE-SEINE**

La Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France,

Vu les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 portant nomination de Madame Corinne CHERUBINI en qualité de Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2015 nommant Mme Patricia BOILLAUD, Directrice Régionale adjointe des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine,

Vu la décision n° 2017-405 du 1<sup>er</sup> novembre 2017 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, portant délégation de signature à Mme Patricia BOILLAUD,

Vu la décision n° 2017-052 du 22 mars 2017 de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France relative à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Hauts-de-Seine,

Vu la décision n° 2017- 449 du 29 novembre 2017 de la Directrice régionale adjointe, Responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires dans le département des Hauts-de-Seine

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1 de la décision n° 2017-449 du 29 novembre 2017 est modifié comme suit :

#### **« Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Catherine BARRAS, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 2 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 3 : Monsieur François-Pierre CONSTANT, directeur-adjoint du travail, par intérim
- Unité de contrôle n° 4 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail, par intérim
- Unité de contrôle n° 5 : Monsieur Pascal GOSSE, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 6 : Monsieur François-Pierre CONSTANT, directeur adjoint du travail
- Unité de contrôle n° 7 : Madame Marie-France LUET, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 8 : Madame Rhizlaine NAIT-SI, directrice adjointe du travail
- Unité de contrôle n° 9 : Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail. »

### **Article 2**

L'article 2 de la décision n° 2017-449 du 29 novembre 2017 est modifié comme suit :

#### **« Article 2**

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail encadrant la répartition organisationnelle des contrôles et juridique relative aux décisions administratives et pouvoirs relevant de la compétence exclusive des inspecteurs du travail dans les sections confiées à un contrôleur du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

#### **Unité de contrôle n° 1**

Section 1-1 : Madame Delphine SARRASIN, inspectrice du travail.

Madame Delphine SARRASIN est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers établis sur les communes de Clichy, Gennevilliers et Villeneuve la Garenne.

Section 1-2 : Madame Nolwenn MAUROT, inspectrice du travail.

Section 1-3 : Monsieur Laurent RUPPY, contrôleur du travail, par intérim

Madame Catherine BARRAS, directrice adjointe du travail, est compétente, par intérim, sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-4 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

En l'absence de Mme Valérie LABATUT, Madame Nolwenn MAUROT, inspectrice du travail, par intérim.

Sur cette section, Madame Catherine BARRAS, directrice adjointe du travail, est chargée du contrôle et est également compétente pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise PRISMA MEDIA (SIRET n° 31882618700102), située 13 rue Henri Barbusse à Gennevilliers.

Section 1-5 : Madame Aurélia FULCHIGNONI, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Laurent CLAUDON, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Il est en outre compétent sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-6 : Madame Aurélia FULCHIGNONI, contrôleur du travail.

Madame Catherine BARRAS, directrice adjointe du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 1-7 : Monsieur Laurent RUPPY, contrôleur du travail.

Madame Catherine BARRAS, directrice adjointe du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires

Section 1-8 : Monsieur Laurent CLAUDON, inspecteur du travail.

M. Laurent CLAUDON est en outre compétent pour le contrôle des emprises des voies ferrées du faisceau SNCF Paris St Lazare implantées dans le département des Hauts de Seine, ainsi que le Technicentre de Clichy et l'établissement Fret SNCF situé 24 rue Villeneuve à Clichy.

M. Laurent CLAUDON est en outre compétent pour le contrôle des activités sur la ligne 14 du chantier du Grand Paris.

## **Unité de contrôle n° 2**

Section 2-1 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail.

Monsieur Jean GIRAUD est également compétent pour le contrôle des établissements de transports routiers situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret.

Section 2-2 : Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail.

En l'absence de Madame Kathia BRANDT, Madame Salomé LASLA, inspectrice du travail, par intérim.

Section 2-3 : Monsieur Same ZERGOUG, inspecteur du travail.

Section 2-4 : Madame Céline SUREAU contrôleur du travail, par intérim.

Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 2-5 : Monsieur Youssef CHEHADY, contrôleur du travail.

Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail, est compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 2-6 : Madame Nathalie NAMPON, inspectrice du travail.

Section 2-7 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail.

Section 2-8 : Madame Camille LAVERTY, directrice adjointe du travail.

## **Unité de contrôle n° 3**

Section 3-1 : Madame Stéphanie QUECHON, contrôleur du travail.

Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent, sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-2 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail.

Section 3-3 : Monsieur Ronan LE VERGE, contrôleur du travail.

Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Monsieur Ronan LE VERGE est en outre compétent pour le contrôle des activités exercées sur la ligne 15 du Grand Paris.

Section 3-4 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail.

Section 3-5 : Monsieur Didier HUSSON, contrôleur du travail.

Madame Kathia BRANDT, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 300 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

En cas d'absence de Madame Kathia BRANDT, Madame Sophie RUAT, inspectrice du travail, par intérim.

M. Didier HUSSON est en outre compétent pour le contrôle des activités exercées dans l'enceinte du réseau ferré RATP implantées sur le territoire des UC 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Section 3-6 : Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail.

Madame Sylvie BOBIN est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers établis sur les communes d'Asnières sur Seine, de Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Colombes, Courbevoie, Garches, La Garenne Colombes, Levallois-Perret, Marnes la Coquette, Nanterre, Neuilly sur Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint Cloud, Sèvres, Suresnes, Vaucresson et Ville-d'Avray, à l'exception des établissements situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret qui relèvent de la compétence de M. GIRAUD Jean, inspecteur du travail sur la section 2-1 de l'UC 2.

Section 3-7 : Madame Stéphanie HUDE, contrôleur du travail.

Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 100 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-8 : Monsieur Guillaume FERREUX-FAGNO, contrôleur du travail.

Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Monsieur FERREUX-FAGNO est en outre compétent pour le contrôle des activités exercées sur la ligne EOLE du Grand Paris.

Section 3-9 : Madame Stéphanie QUECHON, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

#### **Unité de contrôle n° 4**

Section 4-1 : Madame Salomé LASLA, inspectrice du travail.

Madame Salomé LASLA est en outre compétente pour le contrôle des activités exercées sur la ligne EOLE du Grand Paris.

Section 4-2 : Madame Martine JULAUD, contrôleur du travail.

Madame Marion DUBOIS, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-3 : Madame Martine JULAUD, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Marinette LEFRANC, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-4 : Madame Marinette LEFRANC, inspectrice du travail.

Section 4-5 : Madame Stéphanie HUDE, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Sophie RUAT, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 4-6 : Madame Marion DUBOIS, inspectrice du travail.

Section 4-7 : Madame Sophie RUAT, inspectrice du travail.

Section 4-8 : Monsieur Philippe BABAKILABIO, inspecteur du travail

#### **Unité de contrôle n° 5**

Section 5-1 : Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail

Section 5-2 : Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail.

Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-3 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Il est en outre compétent sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-4 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail.

Section 5-5 : Madame Marie-Agnès YAPO, contrôleur du travail, par intérim

Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section, par intérim, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-6 : Monsieur Richard BOUDET, contrôleur du travail.

Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-7 : Madame Marie-Bernadette LONNOY, contrôleur du travail.

Monsieur Pascal GOSSE, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-8 : Madame Véronique POIRIER, contrôleur du travail.

Monsieur Pascal GOSSE, directeur adjoint du travail, est compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-9 : Madame Sandrine DALLONI, inspectrice du travail.

Section 5-10 : Madame Céline SUREAU, contrôleur du travail.

Monsieur Pascal GOSSE, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 150 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-11 : Madame Marie-Agnès YAPO, contrôleur du travail.

Madame Marie-Agnès YAPO est en outre compétente pour le contrôle des activités exercées sur la ligne EOLE du Grand Paris.

Madame Sandrine DALLONI, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

### **Unité de contrôle n° 6**

Section 6-1 : Monsieur François-Pierre CONSTANT, directeur adjoint du travail.

Section 6-2 : Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail.

Section 6-3 : Monsieur Didier ERMAKOFF, inspecteur du travail.

Section 6-4 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail.

Monsieur Jacques PELLETIER, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 6-5 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre, par intérim, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 6-6 : Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail.

M. Dominique BALMES est en outre compétent pour le contrôle des activités de transport fluvial sur la partie amont de la Seine située sur le département des Hauts de Seine, à partir des écluses de Suresnes.

Section 6-7 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail.

Madame Francine LAURENT est en outre compétente pour le contrôle des activités de transport fluvial sur les écluses de Suresnes et la partie aval de la Seine située sur le département des Hauts de Seine, à partir des écluses de Suresnes.

Section 6-8 : Madame Erbeha DUFFA, contrôleur du travail.

Monsieur Dominique BALMES, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 6-9 : Madame Betty BENOIT, inspectrice du travail.

Section 6-10 : Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle n° 7**

Section 7-1 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail par intérim.

Madame Catherine FOMBELLE, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, par intérim, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 7-2 : Monsieur Benoit CHOPPIN, contrôleur du travail.

Madame Marie-France LUET, directrice adjointe du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 7-3 : Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Same ZERGOUG, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Il est en outre compétent, par intérim, sur cette section, pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, à l'exception de l'établissement NORGEST Normandie Sécurité - 48 rue de Sèvres à Boulogne-Billancourt, pour lequel la compétence est attribuée à Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

Section 7-4 : Monsieur Benoit CHOPPIN, contrôleur du travail, par intérim.

Madame Brigitte DAMIE, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, par intérim, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 7-5 : Madame Brigitte DAMIE, inspectrice du travail.

Section 7-6 : Madame Catherine FOMBELLE, inspectrice du travail.

Section 7-7 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail.

Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 7-8 : Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle n° 8**

Section 8-1 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail.

Section 8-2 : Madame Claire FARNY, inspectrice du travail.

Section 8-3 : Madame Marine DESLANDES, inspectrice du travail.

Section 8-4 : Madame Sylvie GUINOT, inspectrice du travail.

Madame Sylvie GUINOT est en outre compétente pour le contrôle des activités exercées sur la ligne 15 du Grand Paris.

Section 8-5 : Madame Adeline GAZZOLA, inspecteur du travail, par intérim.

Section 8-6 : Monsieur William RICHETON, inspecteur du travail.

Section 8-7 : Madame Adeline GAZZOLA, inspectrice du travail.

Madame Adeline GAZZOLA est en outre compétente pour le contrôle des activités exercées sur la ligne 15 du Grand Paris.

Section 8-8 : Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Madame Laurence LEPROVOST est en outre compétente pour le contrôle des activités exercées sur la ligne 15 du Grand Paris.

Section 8-9 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail.

Monsieur Norbert MAHON est en outre compétent pour le contrôle des activités exercées sur la ligne 15 du Grand Paris.

Section 8-10 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail, par intérim.

### **Unité de contrôle n° 9**

Section 9-1 : Madame Soizic DUPRE, inspectrice du travail.

Section 9-2 : Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, inspecteur du travail.

Section 9-3 : Madame Anne-Charlotte BONNEFONT, inspectrice du travail.

Sur cette section, Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle et est également compétent pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives ou réglementaires pour l'entreprise JMSA – 188, avenue de Paris à Chatillon.

Section 9-4 : Madame Mathilde CHEYPE, inspectrice du travail.

Mme Mathilde CHEYPE est en outre compétente pour le contrôle des activités exercées dans l'enceinte du réseau ferré RATP implantées sur le territoire des UC 8 et 9.

Madame Mathilde CHEYPE est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers sur le territoire des UC 8 et 9.

Section 9-5 : Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail.

Section 9-6 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 9-7 : Monsieur Ludovic FOLY, contrôleur du travail.

Madame Manuela JUDE, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

En cas d'absence de Madame Manuela JUDE, Madame Claire FARNY, inspectrice du travail, par intérim.

Section 9-8 : Monsieur Ludovic FOLY, contrôleur du travail, par intérim.

Monsieur Alexandre AZARI, directeur adjoint du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés, par intérim.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre, par intérim, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 9-9 : Madame Mounia SAADAOUI, inspectrice du travail.

Section 9-10 : Madame Manuela JUDE, inspectrice du travail.

En cas d'absence de madame Manuela JUDE, monsieur Jean-Noël PONZEVERA, inspecteur du travail, par intérim.»

### **Article 3**

La présente décision est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Article 4**

La Directrice régionale adjointe, Responsable de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 22 décembre 2017

La directrice régionale adjointe,  
Responsable de l'unité départementale  
des Hauts-de-Seine

Patricia BOILLAUD

**Récépissé de déclaration n° 2017-503 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la micro-entreprise Caroline SEGONNES sous le n° SAP824531636**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-80 du 14 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),

**Vu** l'arrêté n° 2017-152 du 15 décembre 2017 portant délégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI à Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE ,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE le 6 novembre 2017 par la micro-entreprise Caroline SEGONNES, sise au 137 avenue d'Argenteuil – 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la micro-entreprise Caroline SEGONNES, sous le n° SAP824531636.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Garde d'enfants de plus de trois ans au domicile**
- **Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)**

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°,5° et 6° de l'article R7232-17 ou méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 21 décembre 2017

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**

**Pascale BLONDY**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>